

REVUE DE PRESSE



14 AVRIL 2015

> 27 AVRIL 2015



Jeudi 16 avril 2015 / Bainville-sur-Madon

Bainville-sur-Madon : le RAM se délocalise



Récréation pour les petits

Une quinzaine de bambins accompagnés de leur assistante maternelle ont été accueillis par l'animatrice du relais le Fil d'Ariane à la salle des fêtes jeudi matin. Une matinée sur le thème du dessin libre laissait aux enfants le choix de leurs oeuvres. Les nounous profitent aussi de cette matinée de rencontre où bon nombre de jeux sont mis à la disposition des enfants.

Samedi 18 avril 2015 / Viterne

Huit ados au travail



La semaine prochaine, ils seront accueillis dans une autre commune.

Dans le cadre de la mutualisation ado en réseau de la Communauté de communes Moselle et Madon, mercredi, les jeunes ont retroussé leurs manches pour repeindre la salle du premier étage située au-dessus de la mairie sous la surveillance du moniteur, Thomas, et de Gérard. Venus de Viterne, de Bainville et de Xeuilley, huit jeunes ont travaillé trois matinées durant. En contrepartie d'une activité culturelle et sportive offerte les après-midi, match de foot en salle et aquarium. La semaine prochaine, ils seront accueillis dans une autre commune.

Lundi 20 avril 2015 / Chavigny

ZAC de Brabois, enquête publique

Un arrêté préfectoral du 1er avril a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire afin de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet de création de la ZAC du parc d'activités « Brabois Forestière » sur le territoire communal et d'identifier les propriétaires de ces parcelles. Cette enquête commence ce 20 avril et sera close le 5 mai. M. Gérard Cauquelin, désigné commissaire enquêteur, recevra pendant la durée de l'enquête toutes les observations sur l'utilité publique du projet par écrit à son intention à l'adresse : mairie de Chavigny 53, rue de Nancy 54230 Chavigny ; sur un registre ouvert à ce sujet, disponible à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux ; directement lors de ses permanences en mairie : mercredi 22 avril, de 16 à 18 h, lundi 27 avril, de 14 à 16 h ; mardi 5 mai, de 15 à 17 h. Le dossier peut être consulté par le public durant les jours et heures d'ouverture des bureaux.

Mardi 21 avril 2015 / Flavigny-sur-Moselle

« Tous à table » : le pays basque s'invite au dîner



Un budget de 100 euros pour réaliser le repas, la décoration et l'animation.

Encadrés par les animateurs Fanny et Thomas de la communauté de communes Moselle Madon, Anaëlle, Louise et Pauline ont reçu les jeunes ados de Viterne, Lola, Mailys, Margot et Victoria, pour un dîner.

Ces compétitions culinaires se déroulent dans les quatorze communes participant à ce projet « Tous à table ». Les ados choisissent leur région. Flavigny avait été reçu en fin d'année par Viterne sur le thème de la Savoie, et accueillait, lundi, à son tour Viterne sur le thème du pays basque.

Les jeunes ont un budget de 100 euros pour réaliser le repas, la décoration et l'animation (sur une base d'environ 15 personnes maximum). Au menu de ce lundi, apéritif avec des brochettes de tomates cerise, jambon de Bayonne et fromage de brebis des Pyrénées, poulet basquaise et riz, brochettes de fruits. La table bleue était décorée de sable, coquillages, bougies et tenues de plage.

Chaque groupe est noté par les élus et les invités qu'il reçoit, sur les trois critères retenus au début de la compétition.

Le prochain repas aura lieu à Thélod, qui recevra Sexey-aux-Forges, sur le thème de la Bretagne. Une grande soirée est prévue le vendredi 3 juillet à la salle de Chaligny. Toutes les personnes ayant participé à ce projet sont invitées (ados, élus, animateurs). Une restitution vidéo sera diffusée, suivi d'un repas dînatoire et un podium est prévu pour la remise des prix.

Mardi 21 avril 2015 / Maron

Repas breton pour les jeunes



Bon appétit et bonne soirée.

Passée la porte de la salle des bosquets, des effluves de cuisine chatouillaient le nez. Une table joliment décorée aux couleurs du printemps, dressée dans le centre de la pièce, augurait d'un sympathique repas, préparé par les jeunes du village. Cette animation a été mise en place par les animateurs et les jeunes du collectif de plusieurs communes de Moselle et Madon. Le jury ? Des jeunes du village voisin de Messein - ayant déjà reçu les Meulsons (surnom donné aux habitants de Maron) pour une même séance - et 2 représentants de la municipalité, Sandrine Jacquot et Claude Saunders.

Le thème étant la cuisine régionale, à Maron, c'est la Bretagne qui avait inspiré le repas. Pas forcément breton mais très savoureux, un cocktail de jus de fruits, souligné de grenadine a été servi en apéritif aux 4 jeunes de Messein,

Hugo, Teoman, Amine et Anass, qui avaient répondu à l'invitation. Les invités sont alors passés à table avec les « officiels », tandis que dans la cuisine s'affairaient Paul, Thomas et Noé, secondés par Saïd et Marion, les animateurs. Le programme était ambitieux : salade bretonne, enrichie d'une pièce de pizza, crêpes salées à la farine de sarrasin, agrémentées d'oeufs, jambon ou dinde et fromage et pour finir, crêpes sucrées au beurre et à la chantilly. Les convives n'ont pas hésité devant ces mets délicieux et sont restés sur une bonne impression. Quelle va être la note attribuée ? Si le repas était savoureux, seront également pris en compte le décor et l'ambiance de la réception.

Le résultat final de toutes les rencontres sera dévoilé le 3 juillet avec remise de prix.

Jeudi 23 avril 2015 / Neuves-Maisons

Les arachides ont fait le spectacle

Récemment à la Filoche, les enfants et les assistants maternels du Fil d'Ariane (RAM) ont assisté à une représentation du spectacle Légum'sec, par la compagnie Héliotrope théâtre : "Frrr... Shhhh... TTTss...". Les jeux de lumière et d'odeurs, spécialement conçus pour les enfants ont fini de ravir les jeunes spectateurs. Les accompagnants étaient unanimes, il n'y a pas d'âge pour aimer le théâtre avec au final une belle réussite pour ce spectacle qui à chaque fois a affiché complet. La Filoche programme régulièrement des moments dédiés aux petits et le prochain spectacle « Les trois petits cochons » se déroulera à Viterne le mercredi 6 mai.

Jeudi 23 avril 2015 / Neuves-Maisons

Simulations d'entretien d'embauche



Les entretiens ont lieu avec des professionnels.

« Les Mardi de l'emploi » est une action partenariat entre l'Espace emploi Moselle et Madon, la Mission Locale Terres de Lorraine et Pôle emploi de Vandoeuvre. Dans le cadre de cette action, destinée aux demandeurs d'emploi du territoire de la Communauté de Communes Moselle et Madon, des thématiques autour de la recherche d'emploi sont abordées chaque mardi matin dans les locaux de l'ancienne gare de Neuves-Maisons. Ainsi, des jeunes suivis à la Mission Locale, tout comme les personnes

inscrites à Pôle emploi, peuvent se retrouver chaque semaine pour échanger autour de leur recherche d'emploi, bénéficier de conseils personnalisés pour optimiser leurs candidatures et s'entraîner à l'exercice de l'entretien du recrutement. Au premier trimestre 2015, deux séries de simulations d'entretien de recrutement ont été organisées à Neuves-Maisons.

Dans ce cadre, des représentants des entreprises Manpower - agence intérimaire et Cofely - filiale de GDF/SUEZ se sont déplacés pour rencontrer les candidats dans un état d'esprit constructif avec la

volonté de valoriser les points positifs des parcours professionnels de chacun et de donner des conseils sur des points d'amélioration en entretien d'embauche.

Les candidats ont ainsi pu avoir des conseils de professionnels du recrutement et des regards extérieurs sur leurs prestations en entretien. Cela leur a également permis de mieux appréhender l'état d'esprit du recruteur en face d'eux. Les entreprises ont pu rencontrer et aider des candidats motivés, prêts à se remettre en question afin de retrouver un emploi.

Conseils de professionnels

Pour être aidé dans sa recherche d'emploi, ou pour toute question autour du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, il est possible de contacter : L'Espace Emploi/La Mission locale (ancienne gare de Neuves-Maisons), 48 bis rue du Général-Thiry - 54230 Neuves-Maisons. Tél : 03.83.47.28.92 ou par mail espace-emploi@cc-mosellemadon.fr

Samedi 25 avril 2015 / Neuves-Maisons

L'APIC à l'œuvre



Plusieurs kilomètres de sentier ont été inspectés par l'APIC afin de recevoir la grande randonnée de l'étoile de Sion.

En mars 2000, la communauté de communes de Moselle et Madon signait une convention avec l'APIC (Association Promotion Insertion Chantier) dans le cadre de son projet de territoire et plus particulièrement le développement de l'emploi. Ainsi, en partenariat avec l'ANPE, la CCMM anime un pôle emploi et souhaite amplifier le dispositif d'accueil des personnes plus éloignées de l'emploi, en s'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de l'APIC.

Pour rappel, l'APIC intervient dans le champ de l'insertion par l'activité économique par le biais de chantiers d'insertions. La CCMM et l'APIC constatant qu'existent, sur le territoire Moselle et Madon, des besoins non satisfaits en termes d'entretiens d'espaces verts ou de bâtiments et de valorisation du patrimoine local. Elles souhaitent donc, à partir de ces besoins, donner une nouvelle dynamique à l'insertion par l'activité économique grâce à cette convention. Tout au long de l'année, l'APIC intervient sur des travaux concernant les bâtiments intercommunaux comme le centre Ariane ou les espaces verts comme l'entretien, le nettoyage et le balisage de sentiers de randonnée.

Sur ce dernier point et pour préparer le passage de la grande randonnée de l'étoile de Sion qui, demain, traversera le territoire de Moselle et Madon, une équipe de l'APIC a travaillé toute cette semaine à l'entretien des chemins qui verront passer des centaines de randonneurs.

Attention, ça tourne !



Les écoliers du Mont participent au 4e festival Festi-Suédé.

Cette année, la classe de cm1/cm2 de l'école du Mont de Mme Arsena, participe au 4e festival Festi-Suédé organisé à la Filoche et rendu célèbre par Michel Gondry avec le film : "Soyez sympa, rembobinez" (2007). Le principe est de réaliser des remakes de films célèbres avec des moyens techniques dérisoires mais une bonne dose d'humour et d'imagination. Les élèves ont choisi "Charlie et la chocolaterie", "ET et Avatar", qui devra avoir une durée maximum de 2 minutes, générique compris.

Pour faire les décors et les personnages, qui sont caractéristiques et rudimentaires, ils ont étudié la petite BD "Je hais les vacances", de JM Mathis et se sont servis du modèle des personnages pour créer le leur. Ce film d'animation est réalisé à partir de photographies, 8 par seconde sont nécessaires pour avoir l'impression de mouvements. Les dialogues, montages et la vidéo sont écrits par les enfants. Chacun son tour, les élèves interprètent les dialogues et sont filmés. Tandis que Thibaut, étudiant, assistait les élèves d'un point de vue informatique et technique et mettait en place ce film grâce à un logiciel.

Les réalisations devraient être terminées mardi 29 avril, pour être diffusées sur le site de la Filoche mercredi 20 mai jusqu'au 10 juin, avant le vote du public pour son film préféré. Projection vendredi 12 juin à 19 h avec des surprises et des lots à la clé !



COMMUNES

CCMM

Subventions accordées aux associations

Les subventions aux associations étaient à l'ordre du jour du conseil municipal du mois d'avril qui s'est déroulé au centre culturel Jean l'Hôte et à cette occasion de nombreux représentants associatifs étaient présents. Le montant total des subventions aux associations s'élève à 427.040EUR et de 124.000EUR pour le C.C.A.S., un budget sensiblement équivalent à celui de 2014 et qui a été voté à l'unanimité par les élus.

Un montant de 16.680EUR a été accordé au secteur de l'animation, des associations de quartiers et du jumelage, 41.580EUR pour les associations culturelles, 31.150EUR pour l'éducation populaire, 6.120EUR pour le scolaire, 80.870EUR pour les associations sportives et 250.540EUR pour le secteur "Autres subventions". Concernant les associations sportives, l'élue a précisé que les subventions accordées étaient calculées en fonction des performances du club et étaient exceptionnelles dans le cadre d'organisations d'événements sportifs. Le maire a également rappelé que les montants seront versés uniquement quand les dossiers de demandes de subventions seront totalement complets.

Le conseil a aussi validé la convention d'animation du projet « Actions ados en réseaux » dont l'objectif est de créer des actions communes avec les villes Chavigny, Messein et Richardménil.

Pour terminer, le conseil a validé la convention entre le Conseil général, le pays Terres de Lorraine, la communauté de communes de Moselle et Madon, la ville de Neuves-Maisons et l'association néodomienne « l'agence du patrimoine » dont le projet concerne la mise en place d'ateliers de sensibilisation aux métiers du fer en appui sur la forte culture industrielle du bassin. Ce projet s'encrera géographiquement les anciens locaux de l'INRS avec en ligne de mire, la création d'un pôle de formation sur les métiers du fer qui pourrait répondre à la forte demande des entreprises dans ce domaine.

Les échos du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni lundi. Les élus ont fixé les taux d'imposition pour l'année, sachant que la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat a subi une réduction de 36 %.

Taux des taxes. _ Habitation (TH), 11,93 % ; foncier bâti (TF), 13,59 % ; foncier non bâti, 34,31 %.

Impôts. _ Le taux d'endettement est de 42 EUR par habitant. Plusieurs leviers seront actionnés afin de réduire les dépenses de fonctionnement sur 3 ans en renégociant des contrats en cours, des recherches d'économie d'énergie et une optimisation de certaines charges par des commandes groupées.

Une hausse progressive des impôts (T.H - T.F) soit 7.000 EUR de produit fiscal sur les 3 années à venir, correspondant à une augmentation annuelle globale d'environ 10 EUR par foyer pour les deux taxes.

Le budget primitif 2015 est adopté. Des projets d'investissements sont en cours, tels que la valorisation du cadre de vie, la sécurisation et la réfection des voiries (rues du Prieuré, réaménagement carrefour de la Mairie, chemin des Sources, routes de Pulligny, de Frolois) et le renforcement de la cohésion sociale.

Subventions. _ AMC, 500 EUR ; Pêcheurs à la ligne, 500 EUR ; A.Velo, 700 EUR ; Flavi festif, 1.900 EUR ; Créa Passion, 250 EUR ; Arpa, 1.400 EUR ; Arpa gym, 200 EUR ; Amis de l'orgue, 300 EUR ; Souvenir français, 600 EUR ; ASF danse, 700 EUR ; ASF volley, 400 EUR ; ASF badminton, 200 EUR ; ASF tennis de table, 100 EUR ; Les traits vivants, 400 EUR ; HBCFR, 2.500 EUR ; FCRFMM, 750 EUR ; Loisirs et cultures, 500 EUR. Conformément aux dispositions du code général, celles-ci font l'objet d'un vote individuel. M. Tedesco, F. Hienne, et M.-C.

La subvention au CCAS de 2.500 EUR a été reconduite.

PLU. _ La commune sera informée de la révision du PLU des communes de Burthecourt et Pulligny.

Réunions. _ Le 30 avril, à 20 h 30, réunion sur le PLU ; réunion publique le 29 mai ; les habitants sont conviés.

Vendredi 17 avril 2015 / Méréville

Au fil du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni sous la houlette de Bernard Rouillon.

Le maire a présenté des comptes administratifs 2014 en conformité avec les comptes de gestion du receveur municipal. Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité par les conseillers. Le conseil approuve le compte administratif 2014. Budget primitif : investissement 1.900.037 EUR pour une recette équilibrée de 1.900.037EUR. Fonctionnement : dépenses 1.522.022EUR équilibrées avec les recettes à 1.522.022EUR. 2 abstentions au vote : Vanessa Moessner et Pascal Debrière. Le montant des taxes pour cette année : taxe d'habitation : 12,62 % ; taxe foncière (bâti) 12,37 %, (non bâti) : 30,35 %. L'amortissement des frais liés au projet de construction de la Maison du temps libre, abandonné pour motif d'intérêt général se fera en 1 année sur le budget primitif 2015.

Les budgets terminés Bernard Rouillon expose les différents projets : rénovation de la rue de Renauveau, construction d'un périscolaire, démolition de la sacristie, accessibilité des bâtiments ; le changement de l'éclairage public ; la modernisation des voiries ; l'aménagement de la place de la mairie ; l'aménagement de la rue des Forts-Champs ainsi que de la zone de loisirs (pétanque).

Vendredi 17 avril 2015 / Xeulley

Au fil des délibérations

Réuni en séance ordinaire, le conseil municipal a délibéré.

CCMM. _ Au terme de la loi dite « Alur » du 24 mars 2014, à partir du 1er juillet 2015, l'Etat n'assume plus l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres d'une intercommunalité d'au moins de 10.000 habitants. Les communes doivent s'organiser pour instruire les autorisations du droit du sol (ADS) délivrées par le maire. Une convention cadre est conclue entre les quatre intercommunalités partenaires, une clé de répartition financière a été définie (potentiel financier et nombre de permis de construire) sur cette base, les CC du Toulouais, du pays Saintois et du pays de Colombey et sud Toulouais verseront leur contribution, à la CCMM, porteuse du projet. Le service mutualisé, à l'exception de la cellule d'instruction des ADS, est localisé dans les locaux de la Filature de Chaligny. La cellule d'instruction des ADS est implantée dans des locaux de la ville de Toul. A l'unanimité, le conseil approuve cette modification des statuts.

Droits de préemption. _ Plusieurs déclarations d'intention d'aliéner sont présentées. A l'unanimité, les élus n'exerceront pas leurs droits de préemption.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner délégation au maire, afin qu'il exerce le droit de préemption urbain pour les zones 1 AU du PLU.

Les chiffres du conseil municipal

Réuni sous la présidence de Jean-Luc Dussaucy, maire, le conseil municipal a placé la séance sous le signe des chiffres. Ceux des comptes administratifs pour commencer après présentation des résultats par le maire et le vote à l'unanimité, abstention réglementaire du maire. Une particularité pour l'assainissement : aucun mouvement n'est intervenu, ni en dépenses, ni en recettes, du fait du transfert du budget du service assainissement au 1er janvier 2014 à la Codecom Moselle-et-Madon.

Néanmoins, compte tenu des résultats antérieurs, toutes sections confondues, le résultat de clôture laisse apparaître un déficit de 31.106 EUR qui est intégré dans l'exercice 2014 du budget général de la commune. Pour le compte administratif de ce dernier, le conseil devait tenir compte de la part imputée à la commune du résultat de la balance actif/passif constatée après la dissolution de la Codecom du Saintois au Vermois, soit un excédent de 93.345 EUR.

Pour le budget général, le compte administratif, en tenant des décisions précédentes et des restes à réaliser présente un résultat de clôture excédentaire de 60.104 EUR.

Taxes inchangées

A l'unanimité, le conseil décide de maintenir le taux des taxes locales au niveau de ceux de 2014 : taxe d'habitation : 10,50 % ; taxe foncière sur le bâti : 10 ; 90 % ; taxe foncière sur le non bâti : 38,17 %.

Budget primitif 2015

Il est voté à l'unanimité comme suit : section de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses à hauteur de 771.934 EUR et section d'investissement équilibrée à 840.028 EUR. Il est décidé d'inscrire au titre de la dotation de solidarité 2015 l'achat de deux autolaveuses et d'un aspirateur pour équiper l'école maternelle rénovée pour un montant de 5.481 EUR et au titre de la dotation d'investissement transitoire 2015 le renouvellement des logiciels du secrétariat de mairie pour un montant HT de 2.880 EUR et la réalisation d'un réseau informatique dans les 4 classes primaires pour 5.823 EUR HT.

Travaux et finances au conseil

Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire, a délibéré sur les points suivants : Périmètre intercommunal avec la commune de Thélod

Sur présentation des plans du remembrement de celle-ci et plus particulièrement la rectification des limites intercommunales, avec échange de parcelles, surface échangée de parcelles : 73 938 m², qui correspond à trois échanges de : 64 560 m², 7106 m², 2267 m², ces frais seront pris en charge par le CG 54.

Travaux

Rue du Stade : dans le but de sécuriser l'accès aux piétons, riverains et utilisateurs du stade communal, le conseil valide un avant-projet de travaux de 72 733, 50 EUR HT, établi par le bureau d'études Berest, le coût de la maîtrise d'oeuvre s'établit à 13 000 EUR HT, sollicite l'Etat au titre des amendes de police.

Route de Maizières - allée du Hureau : le bureau d'études Berest a établi un avant-projet de travaux, tranche 1 (partie voirie) : 116 346, 50 EUR HT, tranche 2 (partie voirie) : 88 158,50 EUR HT, 78

705,00 EUR HT pour les réseaux secs, 34 556,50 EUR HT (divers et imprévus), le conseil valide ce programme, avec 2 abstentions.

Chiffres Vote du compte administratif 2014 : fonctionnement : recettes 729 231,94 EUR - dépenses 443 512,13 EUR, résultats de clôture : excédent de 285 719,81 EUR.

Investissement : recettes 1 568 770,80 EUR - dépenses 1260 883,44 EUR, résultats de clôture : excédent de 307 887,36 EUR. Vote du compte de gestion 2014 en concordance avec le compte administratif. Vote des taux 2015 (reconduits) : taxe d'habitation : 10,60 %, taxe foncière (bâti) : 8,17 %, taxe foncière (non bâti) : 41,73 % pour un produit attendu de 267 521 EUR - 259 603 EUR en 2014. Vote du budget primitif 2015 : fonctionnement : recettes et dépenses : 676 038 EUR ; investissement : recettes et dépenses : 792 475 EUR.

Vendredi 24 avril 2015 / Viterne

Fiscalité locale stable

Ismail Tahtaci a réuni le conseil municipal.

Comptes de gestion 2014.

Compte administratif 2014 : recettes 1.339.553,90EUR, dépenses 1.124.048,67EUR.

Excédent : 215.505,23EUR

Affectation des résultats 2014 un excédent cumulé de fonctionnement de 258. 146,44 et un excédent cumulé en investissement d'un montant de 387.872,44EUR.

Taux d'imposition des 3 taxes inchangés par rapport à 2014.

Taxe habitation : 11,18 % ; taxe foncier bâti 13,11 % ; taxe foncier bâti 13,38 %.

Attribution des subventions :

Coop3 classes + USEP 2. 850 EUR ; Union familiale 200 EUR ; Union sportive 1.000EUR ; Coeur et entretien physique 100 EUR ; Secours catholique 100 EUR ; Donneurs de sang 100 EUR ; Anciens combattants 100 EUR ; Anciens pompiers 150 EUR ; Familles Rurales 400 EUR, ADMR Neuves-Maisons 200 EUR, Asso. Amis Patrimoine Moselle Madon 800 EUR, CCAS 5.000EUR compte particulier.

Budget primitif 2015. Fonctionnement recettes 673.946,44EUR dépenses 673 946,44EUR

Investissement recettes 560.149,57EUR dépenses 560 149,57EUR

Condition de mise à disposition du matériel : la commune met à titre gracieux des bancs, des tables et des chapiteaux pour les habitants de Viterne et les Associations. Un bon de sortie est obligatoire.

Cependant si l'utilisation est à but commercial une participation est demandée : 1 banc : 1 EUR, 1 table 2 EUR, chapiteau 5 EUR.

L'évolution du centre-ville dans la bonne voie



La construction de la nouvelle école Emile-Zola est le chantier le plus important du centre-ville avec les travaux d'amélioration au centre Jean L'Hôte. La création d'un ascenseur pour faciliter l'accès au 1er étage de la mairie est en cours. L'aménagement des chemins piétonniers aménagés dits pedibus permettra une économie de 150 EUR en évitant le recours aux autobus scolaires. Les feux rouges à hauteur de la clinique Saint-Éloi seront rénovés. Le permis de construire du pôle aquatique (la future piscine) a été délivré. « Il sera réalisé par la com'com de Moselle et Madon », annonçait le maire Jean-Paul Vinchelin, vendredi soir, aux habitants

présents à cette réunion annuelle et plus nombreux que les années précédentes.

L'adjointe Marie-Lou Kadok a annoncé l'installation en juillet d'un espace de jeux « sans bruit » dans l'espace des Lumières. « Les grands ne vont-ils pas les abîmer ? », interroge un habitant. « La rue Salengro a été refaite. Des ralentisseurs sont-ils prévus pour éviter les excès de vitesse ? », questionne un autre. « Impossible sur une route départementale », rétorque le premier édile, précisant « qu'il il y aura des contrôles radars ».

D'autres intervenants ont déploré les inondations à répétition dans les caves suite aux orages rue Anatole-France et à côté. Des pompes sont souvent nécessaires. Ils craignant le pire avec la nouvelle piscine. « Aucune nouvelle habitation n'est actuellement prévue autour du site aquatique », assure le maire.

Apparemment hors sujet, le site urbanistique du Haut-des-Vaches a été abordé par la présidente d'une association de défense des riverains. Pas moins de 268 logements doivent y être construits, voire plus. « On manque d'informations. » Réponse : « Je suis prêt à discuter. »



ACTUALITES

DIVERSES

Espaces naturels sensibles inspectés



Sur les pelouses de Sexey-aux-Forges.

Le plan de préservation et de valorisation (PPV), mené par le conseil départemental, touchant la zone « Vallée de la Moselle, du Fonds de Monvaux au vallon de la Deuille » devrait être bientôt finalisé. C'est une opération réalisée dans le cadre de la protection des « Espaces naturels sensibles » et de « Natura 2000 ». Afin que toutes les instances concernées et associations parties prenantes du projet puissent visualiser les objectifs et les mesures présentées dans le PPV, une visite sur les lieux a été prévue. Elle se décomposera en 2 demi-journées.

La première vient d'avoir lieu. Elle a concerné la partie Est du projet, à savoir : les pelouses de Sexey-aux-Forges, les falaises de la dent de la Roche, les Fonds de Monvaux à Maron, la pelouse des Chimpelles et la voie ferrée à Villey-le-Sec. Un groupe composé de représentants du conseil départemental, du Conservatoire des espaces naturels de Lorraine (CEN), de la Communauté de communes de Moselle et Madon, des communes de Maron, Sexey-aux-Forges, Pierre-la-Treiche et Chaudeney, s'est retrouvé d'abord sur les pelouses calcaires de Sexey. C'est le porte-parole du CEN qui les a accueillis en présentant l'état des lieux et les interventions déjà en cours : tonte par des moutons, fauchage, lutte contre les espèces envahissantes. « C'est une pelouse, fréquentée par le public, que nous devons informer en vue de la protection du site » insista-t-il.

La tournée s'est poursuivie vers les autres points concernés et toujours le même constat : lieux fragiles ou fragilisés, d'où la nécessité de les protéger. Mais, la plupart des visiteurs n'ont pas manqué de s'extasier sur leur intérêt, leurs richesses naturelles et leur beauté, pour certains.

La 2e visite concernera la pelouse et le ballast du bord de la Moselle à Pierre-la-Treiche, le plateau et le fort du Chanot, le vallon de l'Arrot et le fonds de Briffovaux, susceptible de révéler des traces de castors.